

Pour contacter votre conseiller et réaliser toutes vos opérations

0 810 17 17 17 Service 0,09 € / appel
+ prix appel

Joignable 24h/24 et 7j/7

Pour accéder à votre espace de banque en ligne, connectez-vous sur
www.hsbc.fr rubrique **HSBC Premier**

CI 0083 001234 0120 00106193 01214 001/005 043 F 0230 G4 K3

Votre Relevé de Compte

Compte n° **EUR 00082 00820056743**

Période Du 06.12.2021 au 06.01.2022

Relevé n° 001 COMPTE CHEQUES

PAS D'AUTORISATION DE DECOUVERT SUR CE
COMPTE

MME ANNE-MARIE THOMAS-BLONDEL
67 BD EXELMANS
75016 PARIS

LES FRAUDEURS NE MANQUENT PAS D'IMAGINATION POUR DEVELOPPER
LEURS TECHNIQUES ET LEURS ESCROQUERIES. SOYEZ EXTREMEMENT
VIGILANTS, NE DONNEZ JAMAIS VOS CODES D'ACCES ET INFORMATIONS
CARTES BANCAIRES PAR TELEPHONE. CONSULTEZ NOTRE PAGE SECURITE
POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.HSBC.FR/SECURITE/ALERTE-FRAUDE/

Date	Détail des opérations	Valeur	e x o	Débit	Crédit
	SOLDE DE DEBUT DE PERIODE AU 06.12.2021				114.664,65
07.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI7 08142 FHD 1074910274 FR83ZZZ459654 FREE TELECOM 19125933 Free HautDebit 1074910274	07.12		29,99	
09.12	VIREMENT SEPA RECU YCI1 05484 12457513 BLONDEL 1121 CNAVTS ASSURANCE RETRAITE	09.12			201,51
09.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI7 01938 0107942378-214009791802 FR03ZZZ488157 TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FR DEMP007491143 Prelevement TotalEnergies Electrici te et Gaz France-Reference client 1 07942378	09.12		184,00	
10.12	DAB 09/12 12H26 EXELMANS CB N 4971 46XX XXXX 7324	10.12		500,00	
10.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI4 06425 133717326122 COTISATIONS FR33ZZZ589176 HUMANIS PREVOYANCE PLEIADE ++PLE-003-4598042667 133717326122 COTISATIONS	10.12		187,06	
10.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI3 09598	10.12		27,99	

1/4

HSBC Continental Europe - Société Anonyme au capital de 491 155 980 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
Siège social : 38 avenue Kléber 75116 Paris - www.hsbc.fr - N° TVA intracommunautaire FR 70 775 670 284

✂

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	RIB	Banque	Agence	N° compte	Clé
Titulaire : MME ANNE-MARIE THOMAS-BLONDEL		30056	00082	00820056743	47
Domiciliation : PARIS EXELMANS					
Tel : 01 53 84 27 00	IBAN	FR76 3005 6000 8200 8200 5674 347			BIC CCFRFRPP

Votre Relevé de Compte

Date	Détail des opérations	Valeur	e x o	Débit	Crédit
	1B754P403 B754P4031I779E FR18ZZZ002305 ORANGE SA EPCB202107065520285 Votre abonnement internet (facture: XXXXX4031I7)				
13.12	VIREMENT SEPA RECU YCI7 01072 0000000000177151 WEBHELP PAYMENT SERVICES FRANCE SAS MCAPITAL - SORTIE ABEIL	13.12			280,00
14.12	CHEQUE 0780295	14.12		500,00	
15.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI7 05751 5P087000021L0023439072 FR46ZZZ005002 DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUB NNFR46ZZZ0050020A05A4A461118PAS1A PRELEVEMENT A LA SOURCE REVENUS 202 1	15.12		6.780,00	
16.12	CHEQUE 0780298	16.12		3.018,88	
16.12	VIREMENT SEPA RECU YCI6 10018 LM LA MONDIALE JLM RENTE PF043018045001-083 2353-THOMAS MICHEL 20220401 THOMAS AN NE MARIE	16.12			1.304,10
17.12	DAB 16/12 11H34 EXELMANS CB N 4971 46XX XXXX 7324	17.12		500,00	
20.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI2 04554 Z024949470289 11405 1 SIMM 114 FR47EDF001007 ELECTRICITE DE FRANCE ++MM501088916467431 Numero de client : 5010889164 - Num ero de compte : xxx 007010689567	20.12		272,56	
22.12	VIREMENT SEPA RECU YCI7 12434 SCTOUTLnzuWnVEQvSbEPtb,F46og SCI MICHEL THOMAS SCI Michel THOMAS	22.12			9.940,00
24.12	VIREMENT SEPA RECU YCI2 02950 0000000000182456 WEBHELP PAYMENT SERVICES FRANCE SAS MCAPITAL - SORTIE BERKEM	24.12			4.009,60
24.12	DAB 23/12 11H29 EXELMANS CB N 4971 46XX XXXX 7324	24.12		500,00	
27.12	PRLV SEPA RECU RCUR YDI3 25209 fmplt-1471926033 FR07ZZZ591778 FREE MOBILE ++FM-11860784-1	27.12		15,99	

Votre Relevé de Compte

Date	Détail des opérations	Valeur	e x o	Débit	Crédit
27.12	CHEQUE 0780302	27.12		3.000,00	
28.12	CHEQUE 0780314	28.12		200,00	
29.12	CHEQUE 0780312	29.12		1.000,00	
30.12	CHEQUE 0780299	30.12		500,00	
30.12	CHEQUE 0780300	30.12		3.000,00	
30.12	CHEQUE 0780301	30.12		3.000,00	
30.12	CHEQUE 0780303	30.12		1.000,00	
31.12	CHEQUE 0780305	31.12		1.000,00	
31.12	DAB 30/12 11H06 SERIGNAN CB N 4971 46XX XXXX 7324	31.12		200,00	
31.12	DAB 30/12 11H05 SERIGNAN CB N 4971 46XX XXXX 7324	31.12		300,00	
31.12	CHEQUE 0780310	31.12		1.000,00	
03.01	VIREMENT SEPA RECU YCI6 10034 490060387 HUMANIS RETRAITE AGIRC ARRCO FT MH AGIRC-ARRCO REF : 000000000000036 023621/49006038 M.01/2022 ANNE-MA RIE THOMAS	03.01			2.662,91
03.01	VIREMENT SEPA RECU YCI0 13045 489086766 HUMANIS RETRAITE AGIRC ARRCO FT MH AGIRC-ARRCO REF : 000000000000036 023621/48908676 M.01/2022 ANNE-MA RIE THOMAS	03.01			412,79
03.01	VIREMENT SEPA RECU YCI5 24093 ZZ1B42IP90ZFPBGV6 THOMAS CHARLES H Loyer appartement 269 Lecourbe	03.01			900,00
03.01	CHEQUE 0780304	03.01		1.000,00	
04.01	CHEQUE 0780311	04.01		1.000,00	
05.01	FACTURES CB 000007 CB N 4971 46XX XXXX 7324	05.01		240,37	
05.01	CHEQUE 0780313	05.01		300,00	
05.01	PRLV SEPA RECU RCUR YDI9 35502 SAPR10000000001213380027 FR86ZZZ003506 SAUR S-1-0010277612-001391463-01 Facture SAUR	05.01		5,50	
06.01	PRLV SEPA RECU RCUR YDI5 03365 FHD 1081782324 FR83ZZZ459654 FREE TELECOM 19125933 Free HautDebit 1081782324	06.01		29,99	
06.01	PRLV SEPA RECU RCUR YDI4 12799 1641150899754 FR17ZZZ858542 WEKIWI SAS	06.01		50,00	

Votre Relevé de Compte

Date	Détail des opérations	Valeur	e x o	Débit	Crédit
	SLMP017197800				
	Mon forfait Wekiwi CTFCIGUFN8S				
	TOTAL DES MOUVEMENTS			29.342,33	19.710,91
	SOLDE DE FIN DE PERIODE AU 06.01.2022				105.033,23

Sauf erreur ou omission. Les chèques sont crédités sauf bonne fin.
 Le présent compte est éligible à la garantie du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).
 Un formulaire d'information relatif à la garantie des dépôts vous sera adressé annuellement.
 Ce document n'a pas de caractère justificatif au regard du droit à déduction de la TVA et des charges en matière d'impôt direct.

Total des frais de fonctionnement du compte

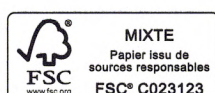
FRAIS SUR LA PERIODE	0,00
----------------------	------

EN APPLICATION DU BON USAGE DE LA PROFESSION BANCAIRE DE DECEMBRE 2018, HSBC S'ENGAGE A LIMITER LES
 EVENTUELS FRAIS D'INCIDENTS BANCAIRES A L'EGARD DES CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE ET ELIGIBLES
 A L'OFFRE SPECIFIQUE. TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE HSBC.FR / FRAGILITE BANCAIRE

4/4

HSBC Continental Europe propose à ses clients, personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, un service de médiation auquel ils peuvent
 recourir pour le règlement de différends. Le médiateur peut être saisi par écrit, à l'adresse suivante : Médiateur de la consommation auprès de HSBC en France,
 HSBC Continental Europe, 38 avenue Kléber 75116 Paris. La charte de la médiation est disponible en agence ou consultable sur le site www.hsbc.fr

HSBC Continental Europe - Société Anonyme au capital de 491 155 980 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
 Siège social : 38 avenue Kléber 75116 Paris - www.hsbc.fr - N° TVA Intracommunautaire FR 70 775 670 284



Votre Relevé de Carte

Pour contacter votre conseiller et réaliser toutes vos opérations

0 810 17 17 17 Service 0,09 € / appel
+ prix appel

Joignable 24h/24 et 7j/7

Pour accéder à votre espace de banque en ligne, connectez-vous sur
www.hsbc.fr rubrique **HSBC Premier**



MME ANNE-MARIE THOMAS-BLONDEL
67 BD EXELMANS
75016 PARIS

Relevé cartes bancaires au 27.12.21

GUICHET : 00082
COMPTE : 00820056743 DEVISE : EUR

VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS LE RELEVÉ DE VOS OPERATIONS PAR CARTE.
TOTAL IMPUTE A VOTRE COMPTE LE 05.01.22

Date	Libellé	Débit	Crédit
CARTE N° 4971 46XX XXXX 7324			
01.12.21	FRANPRIX 8049 75 PARIS	50,28	X
01.12.21	PICARD 1026 75 PARIS	19,15	X
17.12.21	PHARMACIE EXELMA 75 PARIS	32,90	X
17.12.21	MOD S HAIR 75 PARIS 16	56,00	X
21.12.21	FRANPRIX 8049 75 PARIS	24,90	X
21.12.21	PICARD SA 0018 75 PARIS	24,75	X
23.12.21	FRANPRIX 8049 75 PARIS	32,39	X
TOTAL FACTURE		240,37	

HSBC Continental Europe propose à ses clients, personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, un service de médiation auquel ils peuvent recourir pour le règlement de différends. Le médiateur peut être saisi par écrit, à l'adresse suivante : **Médiateur de la consommation auprès de HSBC en France, HSBC Continental Europe, 38 avenue Kléber 75116 Paris**. La charte de la médiation est disponible en agence ou consultable sur le site www.hsbc.fr

HSBC Continental Europe - Société Anonyme au capital de 491 155 980 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
Siège social : 38 avenue Kléber 75116 Paris - www.hsbc.fr - N° TVA intracommunautaire FR 70 775 670 284



Pour contacter votre conseiller et réaliser toutes vos opérations

0 810 17 17 17 Service 0,09 € / appel
+ prix appel

Joignable 24h/24 et 7j/7

Pour accéder à votre espace de banque en ligne, connectez-vous
sur www.hsbc.fr rubrique HSBC Premier



MME ANNE-MARIE THOMAS-BLONDEL
67 BD EXELMANS
75016 PARIS

Paris, le 20 décembre 2021

Objet : Information annuelle sur le Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour vous accompagner dans la gestion de vos comptes et nous vous en remercions.

Conformément à la réglementation en vigueur, et aux dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2015, vous trouverez jointe à ce courrier une fiche vous présentant les informations générales relatives à la garantie qui s'applique aux dépôts réalisés dans notre établissement et présents dans nos livres.

Pour toute information complémentaire sur ce Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution, nous vous invitons à consulter le site internet : www.garantiedesdepots.fr.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

HSBC Continental Europe

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROTECTION DES DÉPÔTS	
La protection des dépôts effectués auprès de HSBC Continental Europe est assurée par :	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)
Plafond de la protection :	100 000 Euros par déposant et par établissement de crédit (1) Les dénominations commerciales ci-après font partie de votre établissement de crédit : HSBC, HSBC Private Bank.
Si vous avez plusieurs comptes dans le même établissement de crédit :	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont additionnés pour déterminer le montant éligible à la garantie ; le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 Euros ou sa contrevaletur en devise (1)
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :	Le plafond de 100 000 Euros s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses co-titulaires ; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui (2)
Autres cas particuliers :	Voir note (2)
Délais d'indemnisation en cas de défaillance de l'établissement de crédit :	Sept jours ouvrables (3)
Monnaie d'indemnisation :	Euro
Correspondant :	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) 65 rue de la Victoire, 75009 Paris Téléphone : 01-58-18-38-08 Courriel : contact@garantiedesdepots.fr
Pour en savoir plus :	Reportez-vous au site internet du FGDR : http://www.garantiedesdepots.fr

Informations complémentaires :

(1) Limite générale de la protection

Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 Euros par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Epargne Populaire) dont le solde est de 90 000 Euros



et un compte courant dont le solde est de 20 000 Euros, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 Euros.

Cette méthode s'applique également lorsqu'un établissement de crédit opère sous plusieurs marques commerciales. HSBC Continental Europe opère également sous la dénomination suivante : HSBC, HSBC Private Bank. Cela signifie que l'ensemble des dépôts d'une même personne acceptés sous ces marques commerciales bénéficie d'une indemnisation maximale de 100 000 Euros.

(2) Principaux cas particuliers

Les comptes joints sont répartis entre les co-titulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 Euros.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), ouverts afin d'affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne.

Les sommes inscrites sur les Livrets A, les Livrets de Développement Durable et Solidaire LDDS et les Livret d'Épargne Populaire LEP sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 Euros applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 Euros (pour toute précision voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un livret A et un LDDS dont le solde total s'élève à 30 000 Euros ainsi qu'un compte courant dont le solde est de 90 000 Euros, il sera indemnisé, d'une part à hauteur de 30 000 Euros pour ses livrets et, d'autre part, à hauteur de 90 000 Euros pour son compte courant.

Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rajeunissement de la garantie au-delà de 100 000 Euros, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

(3) Indemnisation

Le fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception,
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

(4) Autres informations importantes :

Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le FGDR. Les exceptions applicables à certains dépôts ou à certains produits sont indiquées sur le site internet du FGDR.

Votre établissement de crédit vous informe sur demande si ses produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirme également sur le relevé de compte envoyé périodiquement et au moins une fois par an.